

10 Faits divers & Justice

Lutte contre l'immigration clandestine à Kango

Un sous-traitant d'Olam neutralisé avec 15 sans-papiers

Styve Claudel ONDO
MINKO

Oyem/Gabon

CHARLIE Augustin Mbome, sous-traitant de la société agro-industrielle Olam Palm, et Dieudonné Moussavou, tous deux âgés d'une soixantaine d'années, viennent d'être interpellés par la brigade de gendarmerie de Kango-centre, soupçonnés d'entretenir l'immigration clandestine. Il leur est reproché plus précisément d'avoir favorisé l'entrée sur le territoire national de 15 sans-papiers de diverses origines.

Les faits sont les suivants : le dimanche 21 octobre dernier, un véhicule à

usage de transport urbain est arrêté par les gendarmes de la brigade de Kango en patrouille. En interrogeant ses occupants, les pandores ne mettent pas de temps à comprendre qu'ils sont en présence de ressortissants étrangers.

Afin d'identifier éventuellement des individus ayant des liens avec ces sans-papiers, les Officiers de police judiciaire (OPJ) mettent la pression sur ces derniers, en les sommant de les conduire à leur lieu de provenance.

C'est ainsi que Charlie Augustin Mbome est démasqué. A à son domicile, les limiers découvrent qu'il héberge cinq immigrés clandestins. Dans une autre habitation mitoyenne, les enquêteurs



Photo : D.R.

Les sans-papiers trouvés chez Charlie Augustin Mbome.

dénichent dix autres expatriés, tous en situation irrégulière au Gabon.

PARFAITE MAÎTRISE « Il s'agissait, principalement, de Nigériens, de Togolais, de Burkinabès, de Camerounais, de Maliens et de Tchadiens, mis à la disposi-

tion du sous-traitant d'Olam par son ami Dieudonné Moussavou. Ces deux compatriotes avaient une parfaite maîtrise de la filière. Ils agissaient en liaison avec des passeurs qui faisaient venir les sans-papiers », précise une source

proche de la direction des investigations.

Après les auditions, le procureur de la République a ordonné le déferrement à la prison centrale de Libreville des deux trafiquants présumés, le mercredi 23 octobre, pour

les chefs d'inculpation de complicité d'immigration clandestine et emploi de la main-d'œuvre étrangère en situation irrégulière.

Les 15 immigrés clandestins ont, pour leur part, été mis à la disposition de la Direction générale de la documentation et de l'immigration (DGDI), en vue de leur rapatriement dans leurs pays d'origine.

« Ces sans-papiers racontent qu'ils sont entrés au Gabon, il y a quelques jours pour certains, et quelques mois pour d'autres. Ils seraient essentiellement arrivés par voie terrestre, via la Nationale 1, et par voie maritime en accostant dans différents débarcadères de Libreville », indique une source militaire au fait du dossier.

Escroquerie en bande organisée

Ils présentaient la sciure de bois comme du piment indigène

Abel EYEGHE EKORE

Libreville/Gabon

LE commissariat de police d'Owendo vient de neutraliser un groupe de quatre individus soupçonnés d'avoir escroqué plusieurs personnes, dont un agent des forces de sécurité. Les concernés sont Juldas Mouenga Moukoudi, Serge Obou, Stephan Safou, tous Gabonais, et un Congolais nommé Ulrich Longo.

Ces quatre escrocs présumés auraient réussi à gruger de fortes sommes d'argent à leurs victimes, contactées au téléphone ou par personnes interposées,



Photo : Abel Eyeghe

La bande d'escrocs présumés interpellée par le commissariat d'Owendo.

en leur vendant de la sciure de bois mélangée à d'autres produits, qu'ils présentaient comme du piment indigène. Ils faisaient

croire à leurs "pigeons" que cette substance était très prisée par des chaînes de restaurants du pays et de l'étranger.



Photo : Abel Eyeghe

Les fameux sachets contenant de la sciure de bois mélangée à d'autres produits et présentée comme du piment indigène.

Le chef de bande, Juldas Mouenga Moukoudi, a révélé, lors de son audition, que le sachet du "produit magique" était vendu à 25

mille francs. Mais surtout que la demande était très forte et que les commandes se faisaient en centaines de sachets.

Parmi les nombreuses victimes tombées dans leur piège : un fonctionnaire des forces de sécurité. Le quatuor, après être entré en contact avec l'intéressé par personne interposée, aurait réussi à lui extorquer la somme de 350 mille francs.

A la suite de quoi, le flic plumé a saisi le commissariat de police d'Owendo. Les investigations menées pour arrêter les indélébiles ont été couronnées de succès, puisque les quatre suspects ont été interpellés. Placés en garde à vue, ils ont reconnu les faits. Ils seront bientôt devant un juge d'instruction pour être fixés sur leur sort.

Insécurité à Port-Gentil

En prison pour..... 7 000 francs

J-P. A.

Port-Gentil/Gabon

UN vol s'est produit, il y a quelques jours, à bord d'un véhicule à usage de taxi à la hauteur du marché de la Balise, dans le deuxième arrondissement de Port-Gentil. Deux jeunes Gabonais, Ali Rotimbo et Warren Ngowet Ayounet, âgés respectivement de 29 et 21 ans, et habitant dans la zone dite Pavés centre social, dans le deuxième arrondissement, sont suspectés d'en être les auteurs. D'où leurs déboires judiciaires actuels.

Selon une source proche du dossier, les faits ont lieu une fin d'après-midi, au niveau du marché de la Balise. Un chauffeur de taxi et ressortissant camerounais, Juste Rodrigue Essomba Ekoh, âgé de 35



Photo : Jean Paulin Allogho

Warren Ngowet Ayounet comparaitra libre le jour du procès.



Photo : Jean Paulin Allogho

Ali Rotimbo attend le procès...

ans, ne parvient pas à démarrer son véhicule qui, visiblement, a des ennuis mécaniques. Essomba Ekoh sollicite l'aide de deux passants, Ali Rotimbo et Warren Ngowet Ayounet, pour pousser son automobile, afin qu'il puisse la démarrer. Ce qui est fait avec succès. L'exploitant de taxi, en guise de remerciements,

propose ensuite à ses bienfaiteurs de monter dans sa voiture, afin qu'il les dépose à leur destination. Mais, une fois à bord du véhicule, Rotimbo et Ngowet auraient profité du manque de vigilance du conducteur pour faire main basse sur sa recette du jour.

C'est Ali Rotimbo, assis sur le siège avant côté passa-



Photo : JP Allogho/ L'Union

... à la prison du Château.

ger, qui se serait emparé subrepticement du modeste revenu: une somme de 7000 francs qui se trouvait dans la boîte à gants. Warren Ngowet Ayounet, pendant ce temps, se chargeait, lui, de distraire le chauffeur, afin de faciliter la tâche à son compère. **GARDE A VUE ET LIBERTE PROVISOIRE** Ce n'est qu'après qu'ils ont

fondu dans la nature avec leur maigre butin, que le malheureux chauffeur constatera qu'il vient de se faire rouler dans la farine par les deux individus. Saisie de l'affaire, la Police judiciaire (PJ) parviendra à arrêter les deux mis en cause, qui sont conduits au poste pour être entendus, avant d'être rapidement placés en garde à vue.

Pendant l'audition, Rotimbo et Ngowet ont reconnu les faits. Le premier cité justifiant son acte en arguant de manque de moyens financiers pour faire face aux besoins de son nouveau-né.

Malheureusement, ces allégations n'auront eu aucun effet sur les Officiers de police judiciaire (OPJ), qui ont décidé de mener à terme l'enquête préliminaire.

Présentés tous les deux, quelques jours plus tard, devant le procureur de la République près le tribunal de première instance de Port-Gentil, Ali Rotimbo a été placé sous mandat de dépôt, alors que son complice Warren Ngowet Ayounet a été laissé en liberté provisoire. Il comparaitra donc libre le jour du procès.